

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bilan des accidents de chasse : les efforts des fédérations reconnus

14 juin 2019 à Issy-les-Moulineaux

La Fédération Nationale des Chasseurs prend acte de la publication du bilan annuel des accidents de chasse en France par l'ONCFS.

Elle se félicite que la baisse structurelle du nombre d'accidents observée depuis près de vingt ans se confirme. Il est même tout à fait remarquable que les 7 morts déplorés cette année constitue le chiffre le plus bas jamais enregistré depuis 1997, année de mise en place de cet observatoire national.

La part des accidents lors des chasses collectives au grand gibier reste majoritaire (66%), ce qui est à rapprocher de la pression de chasse pour faire baisser les populations de sangliers sur l'ensemble du territoire national.

Ce bilan démontre également que les accidents de chasse ne sont pas une fatalité car ils sont trop souvent le fait de manquements aux règles élémentaires de sécurité lors du tir ou de la manipulation de l'arme.

La Fédération Nationale des Chasseurs, et le réseau des fédérations départementales des chasseurs portent depuis 2005 un arsenal de mesures règlementaires sur la sécurité des chasseurs et des tiers dans le cadre des schémas de gestion cynégétiques que les préfets valident et qui contribue à l'amélioration des chiffres de l'accidentologie en matière de chasse. Les fédérations assurent également au quotidien de nombreuses formations sur la sécurité.

Par ailleurs, la sécurité étant la préoccupation majeure de la chasse, la FNC a proposé au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire et aux Parlementaires d'aller plus loin en intégrant dans le projet de loi portant création de l'Office français de la biodiversité¹ plusieurs mesures permettant :

- de sanctionner les auteurs d'accidents de chasse par un retrait administratif de leur permis de chasser, sans attendre la condamnation par la voie judiciaire ;
- de généraliser un certain nombre de règles de sécurité de bon sens ;
- de mettre en œuvre une remise à niveau obligatoire aux règles de sécurité tous les dix ans pour tous les chasseurs.

Enfin, la FNC a initié un dialogue franc et constructif avec les autres associations d'usager de la nature que sont la Fédération Française de Randonnée, la Fédération Française de Cyclotourisme, la Fédération Française d'Equitation, la Fédération Française de Course d'Orientation ou la Mountain Bikers Foundation.

¹ *Projet de loi portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement.*



BILAN DES ACCIDENTS DE CHASSE SURVENUS DURANT LA SAISON 2018/2019

Le réseau « Sécurité à la chasse » de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) vient de procéder à l'analyse détaillée des circonstances des accidents répertoriés entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2019.

Le nombre total d'accidents de chasse relevés durant la saison s'élève à 131, en hausse par rapport à celui de la saison précédente (113 accidents), qui pour mémoire, était le plus bas jamais enregistré. Il reste toutefois en deçà de la moyenne des 10 dernières années (140 accidents par an).

132 victimes ont été identifiées dont 22 personnes non chasseurs.

Ces accidents sont majoritairement intervenus lors d'une chasse collective au grand gibier (66%). Cette proportion augmente d'année en année, reflétant l'importance grandissante de la pratique de ce mode de chasse en France.

Sur les 131 accidents relevés, 7 accidents mortels restent néanmoins à déplorer dont 1 personne « non chasseur », contre 13 la saison précédente (dont 3 victimes non chasseurs).

Ce chiffre est le plus bas jamais enregistré depuis la création du réseau national sécurité à la chasse en 1997.

La très grande majorité des accidents mortels restent liés à un manquement aux règles élémentaires de sécurité et en particulier au non-respect de l'angle de sécurité de 30°, à un tir sans identification ou à une mauvaise manipulation de l'arme.

La proportion de traqueurs à l'origine d'un accident tend à augmenter, imposant une vigilance accrue quant à l'organisation des battues.

L'attention des chasseurs est également attirée sur l'importance du bon entretien des armes de chasse, les défaillances mécaniques pouvant être à l'origine d'accidents.

Enfin, à la faveur du double constat d'un étalement urbain et d'une augmentation des concentrations de certaines populations de grand gibier en périphérie des agglomérations, il est rappelé que les enjeux de sécurité sont particulièrement prégnants en milieu péri-urbain.

L'ONCFS et le monde cynégétique restent activement mobilisés pour réduire l'accidentologie à la chasse, notamment au travers de la formation à l'examen du permis de chasser, de la formation des chasseurs et de la conduite de nombreuses opérations de communication (DVD, posters avec la revue *Connaissance de la chasse*, articles de presse...).

Cette année, l'établissement public a noué un partenariat avec *Chassons.com* et réalisé plusieurs tutoriels vidéos sur le thème de la sécurité à la chasse.

Le projet de loi en cours de discussion au Parlement devrait également rendre obligatoires plusieurs mesures en matière de sécurité à la chasse dont la signalisation des chasseurs lors des battues au grand gibier, la signalisation des enceintes chassées et la remise à niveau des chasseurs tous les 10 ans en matière de sécurité.

CONTACT PRESSE

David Gaillardon

Directeur de la communication

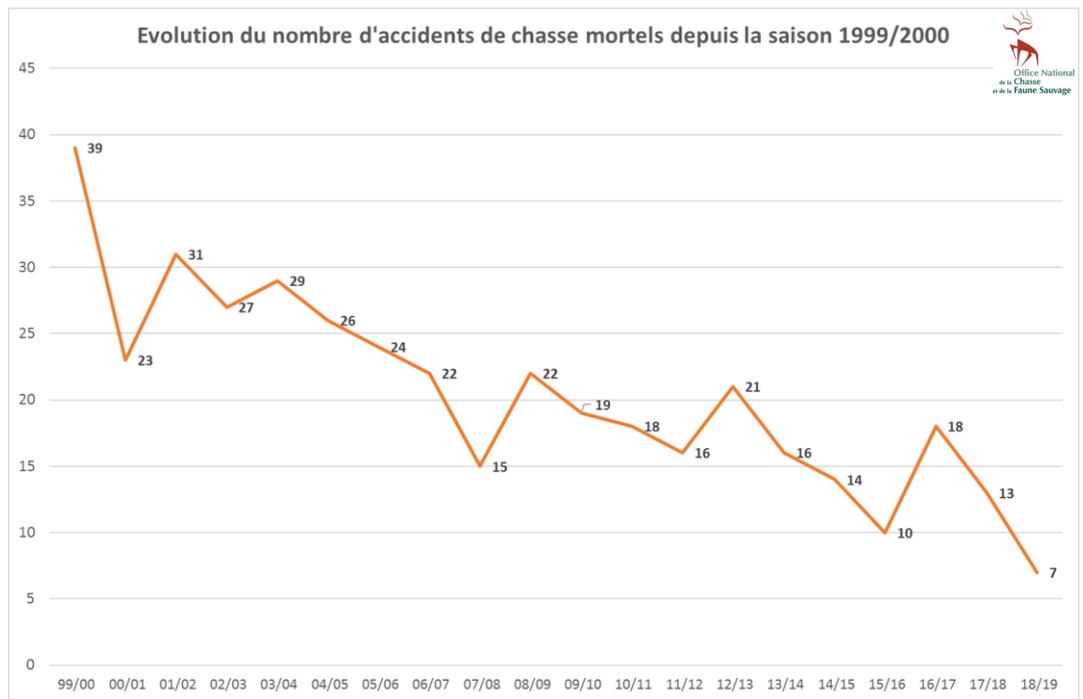
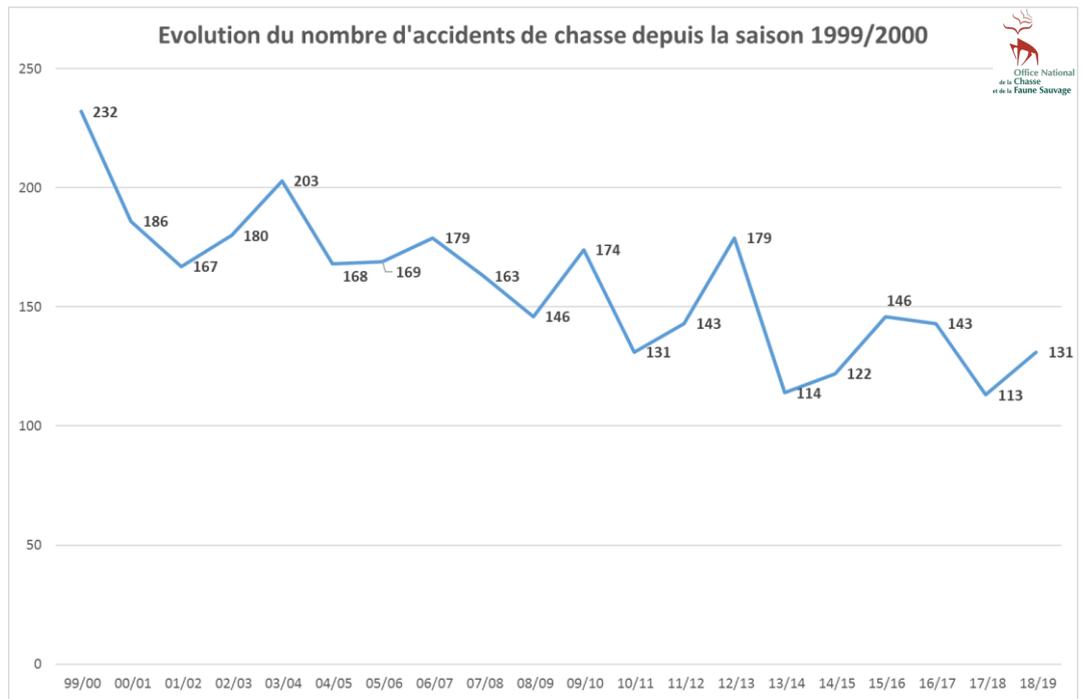
01 44 15 10 44 – 06 43 29 55 32

david.gaillardon@oncfs.gouv.fr

www.oncfs.gouv.fr

L'ONCFS est sous double tutelle des ministères en charge de l'Écologie et de l'Agriculture





CONTACT PRESSE

David Gaillardon

Directeur de la communication

01 44 15 10 44 – 06 43 29 55 32

david.gaillardon@oncfs.gouv.fr

www.oncfs.gouv.fr

L'ONCFS est sous double tutelle des ministères en charge de l'Écologie et de l'Agriculture



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION